



## Affaire Édouard Louis : une conversation Facebook sème le trouble



Édouard Louis / ©Jean-Luc Bertini, pour l'OBS



**Violette Lazard** · Publié le 11 février 2017 à 09h05

*Lors d'un échange privé, transmis à la justice, un écrivain a affirmé qu'Édouard Louis lui avait confié avoir menti sur son agression. Puis il s'est rétracté.*

**L'**enquête judiciaire aurait pu s'arrêter là. **Édouard Louis**, écrivain rendu célèbre par le succès de son premier roman *En finir avec Eddy Bellegueule*, avait déposé plainte pour viol, un matin de décembre 2012. Plus de quatre ans après, « **Reda** », son agresseur présumé, était arrêté.

Au même moment paraissait le deuxième roman de l'écrivain, *Histoire de la Violence*, récit littéraire de cette agression: un soir de 2012, Édouard Louis a rencontré Reda dans la rue ; il l'a invité chez lui, où ils ont fait l'amour ; au matin, Édouard Louis a constaté que Reda avait volé son téléphone et sa tablette ; c'est alors que Reda l'aurait étranglé et violé.

Les deux hommes ont ensuite donné à la justice des versions différentes de cette nuit-là. Édouard Louis, qui assure que son roman respecte scrupuleusement la vérité, a maintenu son accusation. Reda a nié, farouchement et de façon constante. Après onze mois de prison, et une remise en liberté, nous avons pu le rencontrer en décembre dernier : il n'a cessé de clamer son innocence.

### « Il m'a dit que c'était inventé »

Un nouvel élément, versé au dossier judiciaire juste après notre rencontre avec Reda, vient jeter un nouveau trouble dans cette enquête.

D'après nos informations, l'écrivain **Julien C.**, une connaissance d'Édouard Louis, a confié à l'un de ses amis au cours d'une conversation privée sur Facebook que l'écrivain avait « *inventé* » son agression.

Cette conversation, qui est aujourd'hui entre les mains de la juge d'instruction, se déroule très précisément dans la nuit du 13 au 14 décembre. Après avoir lu l'article paru dans « l'Obs », Julien C. écrit à un éditeur qu'il connaît :

*Peu après l'arrestation de Reda, j'ai conseillé (vivement) à Édouard de retirer sa plainte, et/ou de revenir publiquement sur ses accusations... faute de quoi, cette affaire lui reviendrait tôt ou tard en pleine face. (...) Je l'ai prévenu que seul un salaud intégral pourrait survivre durablement après avoir fait emprisonner un innocent (...).*

Puis il affirme :

*Il m'a dit que c'était inventé... mais qu'il serait aussi discrédité en l'avouant après avoir dit partout que c'était "vrai".*

Puis:

*Il m'a tout avoué dès les premiers instants de notre conversation téléphonique !*

Le destinataire de ces messages est tombé des nues. Il s'appelle **Christophe Lucquin**. À la tête d'une maison d'édition, familier du milieu littéraire, il connaît les protagonistes du dossier, sans en être un intime. Il a déjà échangé avec Édouard Louis sur Facebook. Il connaît aussi Reda, qui est le nouveau compagnon de son ancien petit ami. Julien C., qui lui écrit cette nuit-là, n'est également qu'une connaissance.

*« J'ai été très surpris, dit Lucquin. Julien est quelqu'un de posé, il n'est pas exubérant, il ne dit pas les choses à la légère. Je n'ai pas compris pourquoi il avait gardé cela pour lui aussi longtemps, alors que Reda était en prison. »*

Que vaut ce témoignage, écrit entre minuit et deux heures du matin via une messagerie instantané ? Julien C. est-il fiable ? La question se pose d'autant plus que devant l'indignation de Christophe Lucquin, il a très vite semblé vouloir minimiser la portée de ses dires. La juge d'instruction chargée d'enquêter sur la plainte pour viol déposée par Édouard Louis a convoqué Julien C. le 4 janvier dernier, après avoir eu connaissance des captures d'écran de la conversation. Mais ce dernier ne s'est pas présenté.

*« Il faut aujourd'hui que chacun prenne ses responsabilités et dise la vérité auprès de la justice, dit l'avocate de Reda, **Marie Dosé**, qui n'a cessé de dénoncer une instruction menée uniquement à charge contre le jeune homme. Ces confidences prouvent l'innocence de mon client. »* Elle a porté plainte pour « dénonciation de crime imaginaire, dénonciation calomnieuse et omission de porter témoignage » le 5 janvier dernier.

Pourquoi Julien C. n'est-il pas venu à sa convocation ? Nous l'avons joint. Il nous a répondu: « *Je n'ai pas reçu de convocation. Sinon je m'y serai rendu.* » Pourtant, quelques jours après l'envoi des courriers judiciaires, Julien C. a cherché à joindre fébrilement Christophe Lucquin, sans lui dire pourquoi. Et le 4 janvier, le jour de sa

convocation, Julien C. a reproché à Lucquin, toujours sur Facebook, d'avoir ébruité des propos « à caractère privé ».

### « J'ai extrapolé »

Lorsqu'on l'interroge sur la conversation qu'il a eue avec Lucquin, Julien C. nous dit ne s'en souvenir que vaguement. Puis il remet en cause les propos qu'il a tenus :

*Si j'ai dit cela, j'ai extrapolé. Je voulais probablement dire ce que je moi je pensais. Il faut que vous sachiez qu'après la publication d'En Finir avec Eddy Bellegueule, j'ai beaucoup défendu Edouard qui était soupçonné d'avoir travesti la réalité. Je pense aujourd'hui qu'il a une véritable tendance à extrapoler les faits. Dans Histoire de la Violence, il ne s'agit plus de sa propre vie mais aussi de celle de Reda. J'ai donc fait croire à mon interlocuteur qu'il s'agissait de la version d'Edouard alors qu'il s'agit en fait de la mienne.*

Cette explication, pour le moins alambiquée, convaincra-t-elle la juge ? Julien C. jure qu'il se rendra à la convocation s'il reçoit la lettre.

### « Les gens ressentent le besoin d'inventer des mensonges sur moi »

Nous avons contacté Édouard Louis. S'est-il confié à Julien C. ? Quand on évoque la teneur de la conversation Facebook transmise à la justice, l'écrivain « n'en revien[t] pas » : « Les seules interactions que j'ai pu avoir avec lui, dit-il, c'est un message sur Facebook qui disait "bon anniversaire" il y a quelques années, et une fois où je l'ai croisé quelques secondes dans une librairie. C'est tout. Je n'ai jamais eu la moindre conversation avec lui. »

Comment expliquer alors ce mensonge ? « Je n'en sais rien, répond-il. C'est plutôt aux journalistes de découvrir pourquoi les gens ressentent le besoin d'inventer des mensonges sur moi. »

L'avocat d'Édouard Louis, **Emmanuel Pierrat**, estime que le succès peut provoquer de la jalousie. « Beaucoup de gens me parlent d'Édouard Louis comme s'ils le connaissaient très bien alors que c'est faux, dit-il. C'est une façon d'exister comme une autre. Édouard ne s'est pas confié à ce Julien, c'est une certitude. »

Pour venir compliquer encore un peu plus l'affaire, Pierrat connaît Julien C.. Les deux hommes ont déjeuné ensemble au mois de janvier, quelques jours après que la conversation a été versée au dossier judiciaire. Ont-ils parlé de la procédure et des « aveux » d'Édouard Louis ? Les deux affirment que non.

Pourtant, lors de la conversation privée entre Julien C. et Christophe Lucquin, le premier avait laissé entendre que ce déjeuner porterait sur Édouard Louis : « Il m'a fait téléphoner par sa secrétaire pour un déjeuner le 5 janvier prochain, au sujet de "vous vous doutez sans doute quoi" », écrivait-il.

« *Je connais Julien C. depuis plus de vingt ans, assure Pierrat. La raison de cette rencontre était strictement personnelle et sans lien aucun avec l'affaire concernant Édouard Louis.* »

### « **Je vais écrire à vos rédacteurs en chef !** »

En tant qu'avocat d'Édouard Louis, Emmanuel Pierrat affiche en tous cas une sérénité sans faille. Cette nouvelle pièce versée au dossier n'aura selon lui « *aucune conséquence sur la procédure judiciaire* » en cours. Reda, mis en examen pour « viol avec menace ou usage d'une arme » pourrait donc être renvoyé devant un tribunal. Et ce, malgré la volonté d'Édouard Louis d'arrêter la procédure judiciaire.

L'écrivain explique ce désir par son engagement public contre la prison. Il a dit à plusieurs reprises ne plus vouloir se rendre aux convocations ou confrontations organisées par la juge. « *Mon client est dans cette dualité de vouloir faire reconnaître son viol, tout en refusant les conséquences pénales que cela entraîne* », dit Pierrat. Mais la sérénité de l'avocat semble ne pas avoir gagné les amis les plus proches de l'écrivain, qui avaient déjà crié à l'infamie après la publication de notre premier article dans « l'Obs ». Ils nous reprochaient de donner la parole à l'agresseur présumé. Alors même que ce dernier n'avait jamais pu s'exprimer publiquement jusque-là.

Tandis que nous préparions cet article, et avant même sa parution, nous avons à nouveau subi les foudres du philosophe et sociologue **Geoffroy de Lagasnerie** sur les réseaux sociaux. Plus surprenant : **Didier Éribon**, également sociologue et philosophe, et également proche d'Édouard Louis, nous a téléphoné sans que nous le sollicitions, nous interdisant « *de prendre la moindre note* », avant de nous menacer : « *Je vais écrire à vos rédacteurs en chef !* »

Les mails ont été aussitôt envoyés à toute la hiérarchie du journal. (Didier Éribon est un ancien salarié de « l'Obs ».) Il semblerait que le but de cet appel ait été de nous convaincre qu'Édouard Louis n'avait jamais menti sur la réalité de son agression.

Il écrit ainsi :

« *Moi, j'ai vu Édouard quelques heures après l'agression dont il a été victime : il portait une écharpe pour dissimuler des traces violacées assez effarantes sur le cou. Il était en état de choc. C'était assez inquiétant de le voir dans un tel état.* »

Dans notre précédent article, nous rappelions en effet que le spécialiste qui avait expertisé les photos du corps d'Édouard Louis prises quelques heures après les faits présumés avait conclu à l'existence d'un rapport sexuel non consenti. La psychologue chargée d'examiner l'écrivain avait quant à elle estimé qu'il jouait « *avec l'imaginaire au point de risquer de se perdre* ». ✓